



VILLE DE

**Sainte-Marie  
aux-Mines**

Accusé de réception en préfecture  
068-216802983-20260605-26\_2026-DE  
Date de télétransmission : 09/06/2026  
Date de réception préfecture : 09/06/2026

## CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES

### Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 27 dont 27 sont encore en fonction. Séance du 05 Juin 2026. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 20 membres, absents excusés ayant donné procuration : 6 membres, absents excusés : 0 membres, absent : 1 membre

### POINT N° 26

#### ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Mme la Maire expose :

*Selon l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, qui précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par un des secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire.*

*Conformément à la jurisprudence, le procès-verbal est soumis à l'approbation des élus présents lors de la séance, après prise en compte éventuelle de leurs remarques*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 Avril 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

La secrétaire de séance

Nadège FLORENTZ

La Maire

Noëllie HESTIN